RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00056
Numéro SIREN : 449 166 362
Nom ou dénomination : SILVER MB

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2012 sous le numéro de dépôt 17705

SNC SILVER MB

Société en nom collectif au capital de 1.000 €
Siège social : 57, rue de Chartres
78610 LE PERRAY EN YVELINES
RCS VERSAILLES 449 166 362

n° de gestion

n° de dépôt 17705 04 DEC. 2012 n° de chrono

n° de facture

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin, à onze heures,

les associés de la SNC SILVER MB, Société en Nom Collectif au capital de 1 000 euros, divisé en cent (100) parts de dix euros (10 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Gérant.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou les mandataires des associés représentés.

Sont présents ou représentés à l'Assemblée :

- **SAS FINANCIERE TEYCHENE**, représentée par Monsieur Gérard TEYCHENE, propriétaire de 50 parts
- **SA JMP EXPANSION**, représentée par Madame Hélène RATTE, propriétaire de 50 parts

100 parts

Monsieur Philippe Murat, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel PACAUD, co-Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 : bilan, comptes de résultats et annexe,
- Le rapport de la gérance sur l'activité de la société,
- Le rapport du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Gérard TEYCHENE en tant que Co-Gérant et représentant de la SAS FINANCIERE TEYCHENE		SA JMP EXPANSION Hélène RATTE		Jean-Michel PACAUD Co-Gérant	

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles : dépôt N°17705 en date du 04/12/2012

Ordre du Jour

- **Non renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,**
- **Rapport de la gérance sur l'activité de la Société,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance, présente et commente les comptes de l'exercice et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte :

- de l'expiration des mandats de :
 - Monsieur Philippe MURAT, Commissaire aux comptes titulaire,
 - Monsieur Jean-François LABORDE-BALEN, Commissaire aux comptes suppléant,

 à l'issue de la présente Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

- de l'absence d'obligation de désigner un Commissaire aux comptes, la Société ne dépassant pas les seuils prévus par la réglementation, à la clôture des deux derniers exercices précédant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes,

décide de ne pas renouveler les Commissaires aux comptes dans leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (17.347,31 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par la gérance, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit (17.347,31 €), de la manière suivante :

Perte de l'exercice (17.347,31 €)

Affectée en totalité aux comptes courants de chaque associé selon la répartition suivante :

- SAS FINANCIERE TEYCHENE, propriétaire de 50 parts (8.673,66 €)
- SA JMP EXPANSION, propriétaire de 50 parts (8.673,65 €)

(17.347,31 €)

Gérard TEYCHENE en tant que Co-Gérant et représentant de la SAS FINANCIERE TEYCHENE		SA JMP EXPANSION Hélène RATTE		Jean-Michel PACAUD Co-Gérant	

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs à Madame Caroline DUPUIS ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les co-Gérants et les associés ou leurs mandataires.

Gérard TEYCHENE
en qualité de **Co-Gérant** et
représentant de la
SAS FINANCIERE TEYCHENE

SA JMP EXPANSION
Hélène RATTE

Jean-Michel PACAUD
Co-Gérant